

Vivez Noël! *en Villeneuvois*

Marché de Noël

Du 9 au 24 décembre
Place Lafayette et
parvis Sainte-Catherine

Feu d'artifice

Dimanche 18 décembre
18h30 / Parc Saint-Cyr

SOMMAIRE

- Écologie : 2 M€ d'aides pour l'Agglo
- Fêtes : le programme !
- C'est dans l'actu' : interview de P. Cassany
- Listes électorales : mode d'emploi
- Sécurité : tous vigilants

Patinoïre

Du 3 décembre au 1^{er} janvier
10h - 19h / Halle Lakanal



Site



Photo



Audio



Vidéo

Plus d'infos sur :
www.ville-villeneuve-sur-lot.fr



Eco : deux sociétés primées



Smart Services France, toute jeune entreprise villeneuvoise, a remporté le concours départemental " la start'up est dans le pré ". Encouragée par la CAGV, la société fondée par Cédric et Clément Da Silva et Christophe Couderc, propose des services innovants dans le domaine du suivi et de l'entretien des bâtiments et de l'habitat. Maître Prunille vient de remporter la 3^e place du concours des Aquitains 2016. Ce prix vient récompenser le groupe basé à Casseneuil qui compte aujourd'hui près de 650 salariés et réalise 200 millions d'euros de chiffre d'affaires par an.

Malbentre : tarif vacances

Du 18 au 23 décembre, le Centre aquatique de Malbentre renouvelle son opération " 1 entrée adulte = 1 moins de 15 ans gratuit " (valable uniquement en tarif plein).
A noter : le Centre sera fermé du 24 décembre 2016 au 1^{er} janvier 2017 inclus.

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE

2 M€ d'aides pour l'Agglo

Depuis plusieurs années, la CAGV s'engage à réduire ses besoins énergétiques. Son action en faveur du développement durable est une nouvelle fois reconnue et soutenue au niveau national.

Patrick Cassany s'est rendu le jeudi 3 novembre à Paris pour signer avec Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement, un avenant à la convention "Territoires à énergie positive". L'État versera à l'Agglomération du Grand Villeneuvois 1,5 M€ supplémentaires, en plus des 500 000 € déjà accordés le 6 juillet dernier. Ce sont au final 2 M€ que l'État accorde à la CAGV pour l'accompagner dans sa démarche en matière de développement durable et d'économies d'énergie.

Une démarche exemplaire

Ces subventions serviront à améliorer le service de collecte des déchets, réhabiliter le Centre technique communautaire, et lancer un programme d'éclairage public à LED. Elles permettront aussi aux communes de l'Agglo, qui avaient postulé à ce projet, de bénéficier de subventions. Ainsi, Monbalen et Saint-Étienne de Fougères seront subven-



Ségolène Royal a accordé une rallonge au Grand Villeneuvois, représenté par son président Patrick Cassany et Michel Van Bosstraeten, délégué au développement durable.

tionnées pour des travaux d'économies d'énergie dans des bâtiments communaux, tout comme Pujols qui sera aussi soutenue pour la création d'une flotte de voitures électriques. Villeneuve sera également aidée (*lire aussi p.5*). La labellisation "Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte" conforte l'action de l'Agglomération qui a défini la transition énergétique comme un axe majeur de son action.



COMMERCES DE CENTRES-VILLES



Un coup de pouce fiscal

A Villeneuve et Sainte-Livrade, le périmètre des exonérations fiscales est étendu.

Une bonne nouvelle pour les entreprises exerçant une activité commerciale dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville : elles peuvent toutes bénéficier d'exonérations fiscales sur la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) et la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties). Jusqu'à présent, le zonage manquait de cohérence et d'égalité : les commerces voisins, situés de part et d'autre d'une rue ou d'un boulevard, ne pouvaient prétendre aux mêmes exonérations. En mai 2015, Patrick Cassany, Président de la

CAGV avait demandé à la préfecture d'élargir les zones : L'État vient de répondre favorablement à cette requête et, désormais, cette mesure fiscale s'applique à un plus grand nombre de commerces de centres-villes. Au total, une quarantaine d'entreprises supplémentaires pourront être éligibles au dispositif : une dizaine en livradais -notamment sur le boulevard de la Tour- et une trentaine implantée dans la Bastide, quartier de la gare et partie extérieure des boulevards.

NOËL

Joyeuses fêtes à Villeneuve-sur-Lot !

Les fêtes de fin d'année se suivent et ne se ressemblent pas ! Aux traditionnels marché de Noël et patinoire, s'ajoute, en 2016, un grand feu d'artifice. Un beau cadeau aux Villeneuvois, un peu avant l'heure...

Pommes d'amour, gaufres, barbe à papa, vin chaud, bretzels, churros, chocolats... d'ici quelques jours, de doux parfums envahiront le cœur de la Bastide. Musiciens, orchestres et magiciens coloreront les rues de notes et de bonne humeur, annonciatrices des festivités de fin d'année. Illuminations, marché de Noël, patinoire et feu d'artifice, une fois encore, Villeneuve revêt ses habits de lumière pour faire de cette fin d'année une véritable fête.

La patinoire : jusqu'au 1^{er} janvier

Du lundi au dimanche de 10h à 19h
Sous la halle Lakanal - Tarif : 3 € les 30 min

Le marché de Noël et ses animations : du 9 au 24 décembre

Tous les jours de 9h30 à 19h
Près de 50 exposants vous proposent de nombreuses idées cadeaux, des produits



NOUVEAU !

Spectacle pyrosymphonique dimanche 18 décembre à 18h30
Dans le parc Saint-Cyr
Feu d'artifice sur des musiques du groupe ERA, proposé par la société Bugat pyrotechnie.



du terroir et de l'artisanat d'art, dans une ambiance festive et musicale. Il s'accompagne de nombreuses animations pour petits et grands :

- des spectacles musicaux en déambulation (Christmas Jazz Band, Diam's de Pia, Dés en bulle, Bout'en train)

- la Mère Noël et ses compagnons

- la maison du Père Noël : parvis Ste-Catherine

- la Crèche de Noël : rue des Girondins

- les promenades en calèche : 1 € le tour - départ tour de Paris

- le manège : jusqu'au 31 déc.

- le triporteur de l'Office de Tourisme : jeux et surprises en déambulation

Et aussi

- Initiation à l'escalade les 17 et 18 déc., parvis Ste-Catherine

- Descente du Père Noël du clocher de l'église Ste-Catherine, le 18 déc. à 17h

► EN BREF...

C'est pratique !



- Les commerces villeneuvois seront ouverts les dimanches **4, 11 et 18 décembre.**

- Envie de faire ses achats de Noël en dehors des heures d'ouverture des magasins ?

Rendez-vous sur :

www.achetezenvilleneuvois.com, le site internet des commerçants et artisans du Villeneuvois. Cliquez, c'est acheté !

- Pour vous rendre en centre-ville, pensez aux deux navettes gratuites qui circulent du **lundi au samedi, de 7h30 à 19h30** (un départ toutes les 15 min)



Bastide Express : du Parc des expos vers le centre-ville

Navette Boulevards : de l'Hôtel de Ville à la Place de la Libération, avec un arrêt parvis Ste-Catherine

Elles circuleront exceptionnellement les dimanches 11 et 18 décembre de 13h à 19h.

Elios a du cœur

Les bus Elios du Villeneuvois seront gratuits les **23 et 24 décembre.**

Par ailleurs, le réseau s'associe au Secours populaire pour collecter des jouets du 1^{er} au 15 décembre. L'association caritative les redistribuera aux familles démunies du villeneuvois.

Point de collecte : Maison de la mobilité, angle des rues Collège et Fraternité.

Renseignements : 05 53 40 23 30

Haras, environnement, élections : C'est dans l'actu' !

Alors même que l'année s'achève, Patrick Cassany, le maire de Villeneuve, s'est prêté au jeu de l'entretien. Au programme : trois sujets qui font l'actualité du territoire.

VàV - Maire de Villeneuve, vous avez annoncé que vous ne seriez pas candidat aux prochaines élections législatives. Pourquoi ?

PC - Parce que la loi du 16 février 2014 prévoit qu'à partir de 2017 les parlementaires ne pourront plus exercer de fonctions exécutives locales. Il ne sera plus possible d'être député et maire. J'ai donc dû faire un choix. **J'ai fait le choix de Villeneuve et du grand Villeneuvois.**

Je souhaite me consacrer pleinement et totalement à mes fonctions de maire et de président de l'agglomération. Je ne serai

donc pas candidat en 2017 aux élections législatives. Villeneuve est ma priorité.

Je considère que j'ai, en tant que maire, un lien particulier avec cette ville où je suis né, où je vis, et qui m'a accordé à plusieurs reprises sa confiance. J'ai aussi un engagement pris en 2014 envers les villeneuvois, l'équipe municipale qui m'entoure, et tous les agents de la Ville et de l'Agglomération avec lesquels je travaille quotidiennement.

Il faut préparer l'avenir de la Ville et de son Agglomération dont les destins sont liés. J'ai engagé des chantiers importants que je souhaite pouvoir mener à terme parce que c'est l'intérêt de Vil-

► On en parle...



Travaux avenue Jean-Claude Cayrel

Quelque peu perturbé en novembre par les intempéries, le chantier de rénovation et d'embellissement entrepris sur la portion de l'avenue Jean-Claude Cayrel, entre les rues de Sarrette et Grelot, tient ses délais. Achèvement prévu fin décembre.



Lieu-dits bientôt numérotés

En périphérie de la ville, nombre d'adresses ne sont que des lieu-dits. Pas simple ni pour la Poste, ni pour les secours. C'est pourquoi, cet été, la Ville envisage de dénommer certaines voies, notamment des portions de départementales et numéroter les maisons qui s'y trouvent.



Deuerer : l'extension a débuté

L'industriel Deuerer, reprenneur de Villeneuve Pet Food, a démarré l'extension de son site basé sur la Zone d'Activité de la Boulbène. Pas moins de 11 000 m² supplémentaires sont destinés à accueillir une nouvelle unité de production opérationnelle en 2017.

l'enneuve : la création d'un campus formation sur le site de St-Cyr, le développement du très haut débit, l'aménagement des berges du Lot, une voie verte vers Sainte-Livrade, une résidence autonomie pour les personnes âgées, l'extension des zones d'activités économiques, la récupération du site des Haras, la rénovation de l'habitat en centre-ville, le regroupement des centres de loisirs, la rénovation du théâtre, des actions pour les jeunes...

Face à la crise de la démocratie, à la montée inquiétante des populismes, c'est sur le terrain et par l'exemple, que nous rétablirons les indispensables liens de confiance qui doivent exister entre nos concitoyens et des élus, dont je suis, qui ont la volonté de s'engager au service de la collectivité et de l'intérêt général.

VàV - Vous avez signé avec Ségolène Royal une convention "Territoire à énergie positive". Concrètement, ça signifie quoi ?

PC - D'abord, ça signifie qu'on peut ne pas être député et agir utilement et efficacement pour son territoire. D'autre part, c'est la reconnaissance de l'action très forte et très dynamique que nous avons conduite sur ce territoire en matière de développement durable. **Je crois beaucoup à l'écologie de l'action !**

La convention et l'avenant que j'ai signés avec Ségolène Royal, nous a permis très concrètement d'obtenir 2 millions d'euros de subvention pour financer des investissements de l'Agglomération et de la Ville. Ces fonds vont permettre à l'Agglomération de financer des travaux d'économies d'énergie sur les bâtiments, pour développer la conteneurisation de la collecte des déchets ménagers. Pour Villeneuve, nous allons réaliser des travaux d'économies d'énergie, notamment dans les écoles, développer une flotte de voitures électriques. Nous allons aussi installer en 2017 des bornes de recharge pour les voitures électriques en ville.

L'action de l'Agglo a une nouvelle fois été reconnue et soutenue financièrement au niveau national.



VàV - A qui appartiennent les Haras ?

PC - Les dirigeants de l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE) m'ont informé l'an dernier de leur intention de vendre le site de Villeneuve-sur-Lot, comme ils le font pour la plupart de leurs autres sites en France. Refusant toute discussion, ils ont sommé l'Agglomération de quitter les lieux occupés par le Pôle Urbanisme.

Je me suis opposé à cette décision en m'appuyant sur une analyse juridique solide démontrant que l'IFCE, qui n'a jamais pu produire le moindre titre de propriété, n'était pas propriétaire du site. J'ai défendu la thèse selon laquelle c'est la Ville de Villeneuve-sur-Lot qui est propriétaire du site.

En effet, par une délibération du 25 avril 1852, la commune avait "mis à la disposition des haras" le site "tant qu'il y aurait un dépôt d'étalons". Comme il n'y a plus de dépôt d'étalons, une "clause de retour" doit s'exercer au profit de la Ville.

Cette argumentation a été reprise par le Tribunal Administratif de Bordeaux le 10 février 2016, puis par le Conseil d'Etat dans son arrêt du 27 octobre dernier. L'IFCE a été débouté et condamné à verser 3 000 € à l'Agglomération. L'IFCE est dans l'incapacité de vendre le site.

Je ne souhaitais pas particulièrement le départ des Haras, même s'il n'y a plus de chevaux et très peu d'agent, mais il n'était pas question de les laisser vendre un site exceptionnel qui appartient à la Ville. Soit les dirigeants de l'IFCE acceptent enfin une négociation sur l'utilisation du site, soit la justice sera de nouveau saisie concernant son utilisation. La position de la Ville étant désormais fortement confortée par l'arrêt du Conseil d'Etat.

Les bâtiments sont en bon état. L'Agglomération en utilise déjà certains pour le Pôle Urbanisme ou la Maison de Santé. Il y a une salle de réunion récente, et le grand parc au cœur de la Bastide, pourrait être ouvert au public.



Nouveaux commerces

Le centre-ville accueille depuis quelques semaines deux nouveaux commerces : l'un, de prêt-à-porter masculin, s'est installé rue des Frères-Clavet. Le second, sur un créneau plus rare, est spécialisé dans les produits russes. Il est implanté rue du Collège.



Désherbage

Le mois dernier, le Département a fait le déplacement dans la Bastide pour découvrir les méthodes naturelles de désherbage qu'elle utilise. Précurseur en la matière, Villeneuve est la première ville du 47 à avoir anticipé la loi interdisant les pesticides au 1^{er} janvier 2017.

LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
VOUS AIDE À PASSER VOTRE PERMIS DE CONDUIRE



Une aide pour payer son permis

La Région propose aux jeunes diplômés ou suivis en Mission Locale une aide financière pour passer leur permis B. Sont concernés les 18-25 ans titulaires de CAP, CAPA, Bac Pro, Bac Pro agricole ou mention complémentaire « aide à domicile ». les-aides.laregion-np.fr

Forum Handicap, un soutien sans faille



La 13^e édition du Forum « Emploi Handicap » a mobilisé 15 partenaires de l'insertion et près de 30 chefs d'entreprises venus du Grand Villeneuvois et même de l'Agenais à la rencontre de personnes handicapées en recherche d'emploi. Villeneuve était la seule Ville du 47 à l'organiser.

2017... en dansant

Le **22 janvier**, les amateurs de danse et de rythme sont conviés au grand thé dansant de la rentrée organisé par la mairie. La manifestation, totalement gratuite, se déroulera comme il se doit au Parc des Expositions dès 15h.

Les seniors font fort !



Motivés, les Villeneuvois de la Maison des Aînés ! Après avoir préparé une pièce dont les bénéfices s'apprêtent à être reversés au Téléthon, ils se lancent aussi à l'assaut des ondes. En partenariat avec Radio 4, ils se familiarisent avec le micro dans un but bien précis : découvrir les secrets des interviews et des directs pour, à terme, pourquoi pas, animer leur propre émission en direct. A suivre.

ÉLECTIONS

Une formalité
à accomplir avant le
samedi 31 décembre
2016.

Inscriptions listes électorales

En 2017, les Français seront appelés à élire le président de la République et leur député. Pour pouvoir s'exprimer, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales. Jusqu'à quand ? Comment ? On vous dit tout.

L'élection présidentielle est parmi les scrutins qui mobilisent le plus d'électeurs. Cette mobilisation entraîne à chaque fois une augmentation des inscriptions sur les listes électorales au cours de l'année qui précède l'échéance. Souvent, les Villeneuvois attendent le dernier moment pour effectuer cette démarche. Pour preuve, en 2011, le service Elections de la Ville a enregistré 556 inscriptions dans les ultimes 15 jours, dont 66 le seul 31 décembre !

A noter...
23 avril et 7 mai 2017 :
présidentielles.
11 et 18 juin 2017 :
législatives.

Ce rush des derniers jours s'accompagne logiquement de délais de traitement plus longs en mairie. Il est donc recommandé de ne pas attendre pour s'inscrire, même si le service sera exceptionnellement ouvert le 31 décembre, jusqu'à 12h, pour tous les retardataires.



Qui est concerné ?

- Les nouveaux résidents, les jeunes majeurs ou ceux qui auront 18 ans avant le 28 février 2017
- Les habitants ayant emménagé à Villeneuve ou ceux ayant changé d'adresse tout en restant dans la commune, entre 2012 (date de la dernière refonte des listes électorales) et aujourd'hui.

A noter : Les jeunes qui atteindront l'âge de 18 ans la veille du scrutin seront inscrits automatiquement, sous réserve d'avoir au préalable effectué leur recensement citoyen à l'âge de 16 ans et d'être dégagés du recensement militaire.

Où s'inscrire ?

- **En mairie :** les inscriptions s'effectuent au service Elections situé au rez-de-chaussée de l'hôtel de Ville, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.
Renseignements : 05 53 41 53 26
- **Par Internet sur le site :** service-public.fr, à condition de pouvoir scanner les documents demandés.

Quels documents fournir ?

- **Une pièce d'identité** en cours de validité (passeport, carte d'identité, permis de conduire...)
- **Un justificatif de domicile** à son nom datant de moins de trois mois.

Bon à savoir

Toute personne qui, pour une raison indépendante de sa volonté, ne pourrait se déplacer pour effectuer les démarches, peut solliciter son inscription par courrier, par mail ou par le biais d'un tiers (procuration sur papier libre).
Les pièces à fournir sont les mêmes que celles précédemment citées.



SÉCURITÉ

Prévenir vaut mieux que subir

La trêve des confiseurs ne rime pas avec celle des cambrioleurs. En cette période de fête, il ne faut pas relâcher la vigilance pour empêcher, toujours par des gestes élémentaires de prudence, de subir un dommage ou un vol.

"Je me suis absentée à peine 30 minutes"... "Il m'a dit que j'avais une fuite d'eau et qu'il devait vérifier"... "Ils se sont servis de mon échelle pour accéder à l'étage"...

Ignorance, inconscience, excès de confiance : pour éviter les mauvaises surprises, il faut mettre toutes les chances de son côté. Prudence, vigilance, anticipation : adopter les bons réflexes, c'est déjà dissuader les voleurs de s'en prendre à ses biens.

Aux côtés de la Préfecture de Lot-et-Garonne, tous les acteurs de la prévention unissent à nouveau leurs efforts pour informer encore et encore. Empêcher les vols et les cambriolages par des attitudes prudentes est la première arme contre les personnes mal intentionnées. Des équipements de protection au dispositif « tranquillité vacances », des gestes simples comme



verrouiller portes, portières et fenêtres même en cas de courte absence, une méfiance prudente devant tout inconnu qui vient chez vous sans avoir été annoncé... tous ces éléments si simples et qui, pourtant, sont parfois négligés. La Préfecture de Lot-et-Garonne consacre sur son site Internet



Absents pendant les fêtes ?
Tranquillité vacances est actif toute l'année.

différentes rubriques aux différents vols et, bien sûr, les moyens pour s'en prémunir. Vols de vélos ou de voitures, vols par ruse, faux vendeurs de calendriers, vols au distributeur ou par Internet... tout est répertorié et, surtout, les bons réflexes à adopter.

Sur le site de la Ville téléchargez aussi le Guide de la sécurité, à l'usage des commerçants.



DÉJOUONS LES RUSES

Y'a pas d'âge pour être malin...



Vols à la fausse qualité : ne tombez pas dans le piège.

Les personnes âgées sont trop souvent victimes de vols. Leur pire ennemi : le vol à la fausse qualité. Entendez par là les vols réalisés au domicile des particuliers, par des malfaiteurs se faisant passer pour des professionnels, ou des représentants de l'administration. Un policier, un agent edf, un agent des eaux se présente en tenue, et demande à vérifier quelque chose à l'intérieur de votre logement : gare !

Les escrocs ne manquent pas d'imagination en la matière et les scénarios sont bien rodés :

- Des faux policiers exhibent furtivement une carte sur laquelle est mentionné « police », et sont en civil, avec un brassard

orange « police ». Prétextant venir suite à une enquête, ils en profitent pour vérifier votre logement, et y dérober des objets de valeur.

- Un faux plombier se présente chez vous, afin de contrôler votre installation suite à une fuite d'eau importante chez votre voisin. Il vous demande d'effectuer avec lui des vérifications et en profite pour vous subtiliser des objets de valeurs.

En clair, quelque soit la raison invoquée, première règle : ne laissez entrer personne chez soi.

Découvrez d'autres conseils dans le guide *Seniors* édité par la Préfecture, téléchargeable sur www.lot-et-garonne.gouv.fr.

Un "battle" de hip-hop de qualité, de nouvelles disciplines inédites : la 9^e édition d'Urban Tribus a su se renouveler et fidéliser un nouveau public, enthousiaste.



Expression de la majorité

Pour Noël, la Ville met le paquet !

Le cœur de ville de Villeneuve, c'est un centre commercial à lui tout seul. Dans un cadre historique au patrimoine préservé et embelli, il rassemble pas moins de 450 commerçants et artisans. Ville, agglomération, fédération de commerçants : tous sont mobilisés pour, en période de fête, attirer en cœur de ville un public nombreux.

Cela commence par des éclairages spectaculaires à faible consommation, mais aussi des facilités pour les déplacements, des horaires élargis, et toujours et encore, des animations familiales et populaires... Si la mairie apporte un soutien financier, technique et logistique, rien ne serait possible sans l'engagement des commerçants bénévoles. Qu'ils en soient ici remerciés. Mais Villeneuve aura également à souhait, pour conclure cette année 2016, d'affirmer ses valeurs de partage et de solidarité auprès de tous. Le feu d'artifice exceptionnel offert aux Villeneuvois dans le parc Saint-Cyr, ce bel espace mis par la Ville à disposition du public, confèrera à Villeneuve un esprit de fête et viendra apporter, en complément des remarquables actions menées par les associations et le CCAS, du réconfort aux plus démunis auxquels nous adressons nos pensées particulières. Très belle année 2017 à tous.

La majorité municipale

Expression des groupes d'opposition du Conseil municipal

C'est toujours par les médias que les élus de l'opposition ont connaissance des décisions prises par le maire et sa majorité dans le sanctuaire municipal. C'est ainsi, par journaux interposés, qu'ils ont appris l'armement des policiers municipaux, et ont suivi le feuilleton des migrants (un jour : oui ; un jour : non).

Les mots « concertation, échange, discussion » sont bannis du vocabulaire de la municipalité socialiste villeneuvoise. Pourtant, c'est lorsque les décisions sont importantes et difficiles à prendre que l'on doit discuter avec tous ceux qu'elles concernent.

Mais si cela est vrai ailleurs, pas à Villeneuve.

Quel mépris pour l'opposition et les Villeneuvois qu'elle représente !

Vivement le changement.

REUNIR VILLENEUVE ne laissera pas cette année difficile se terminer sans souhaiter à TOUTES et TOUS les Villeneuvois(es), sans exclusive, d'excellentes fêtes de fin d'année.

*Groupe d'opposition
"Réunir Villeneuve"*

Explosion des cambriolages à Villeneuve : l'urgence d'agir

Nous sommes régulièrement alertés par des habitants inquiets par les comportements d'individus louches qui rôdent notamment dans les quartiers résidentiels de Villeneuve sur Lot. Ces malfrats repèrent les habitations en pleine journée afin de commettre leurs cambriolages ou de surveiller les habitudes des habitants. SOYEZ VIGILANTS !

En effet, les chiffres communiqués par le commandant du groupement de gendarmerie de Lot-et-Garonne viennent corroborer le fait que les cambriolages explosent dans notre ville. De janvier à septembre, les cambriolages ont augmenté de 60% dans l'agglomération Villeneuvoise par rapport à la même période l'année dernière. A Villeneuve, en zone police, la tendance est évidemment la même.

Il devient urgent de trouver des solutions afin de réduire les cambriolages et d'instaurer la sécurité dans notre commune, à la fois dans la bastide, mais aussi et surtout dans les quartiers résidentiels et excentrés.

Le dispositif "voisins vigilants" doit être instauré, les effectifs des policiers nationaux et municipaux doivent être renforcés. Enfin, la justice trop laxiste doit mettre hors d'état de nuire les délinquants toujours connus de ses services.

*Groupe d'opposition
"Villeneuve Bleu marine"*

15 %

15 % : c'est le chiffre tristement élevé des locaux commerciaux vacants situés au cœur de ville. Cela fait plusieurs mois que la situation alarmante du tissu commercial est mise en exergue par nos soins et ce n'est pas la préemption de quelques locaux avec immeubles, parfois fort dégradés par le temps, qui changera sur le long terme la donne économique.

Certes, nous dira-t-on, notre commune est malade de ce phénomène de gentrification commerciale qui consiste à installer de grandes surfaces à la périphérie avec leurs cortèges de galeries marchandes. Mais depuis Emile Zola et son fameux Au Bonheur des dames – le monstre de la grande distribution florissante qui avalait une à une les petites échoppes – la politique de la ville a bien changée.

D'ailleurs, comment financer la préemption au regard de la situation financière de notre commune, lorsque, par exemple, l'encaissement des droits de la taxe locale sur la publicité extérieure, avec des titres émis tardivement, subit un décalage de deux ans ?

Notre commune doit avoir l'ambition et les moyens de sa politique commerciale de cœur de ville en mettant en application immédiate les recommandations éloquentes de la chambre régionale des comptes.

*Groupe d'opposition
Les Républicains*